Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260626-DEL_2026_67-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 A 20H00
DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Maryannick PICARD, Benjamin TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Frédéric CHAUVEL à Florian LE COSSEC
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Pascal DOURLEN à Gaëtan VALLERIE
Fabienne GENDROT à Louisette BECHARD
Michèle LE GALL à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Éric LE VIOL à Gérard BRAUD
Laure LEFEUVRE à Aurélie LE GOFF
Éric TANNEAU à Héléna MOONWESSUR

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 21
Nbre de procurations : 8
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :0

Absents :

Des remarques sur le conseil du 12 mai 2026 ?

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2026 2026 est adopté à l'unanimité
Le Conseil Municipal a désigné M. Kilian DILIGEART comme secrétaire de séance.

2026-67 FRAIS DE REPARTITION POUR L'HEBERGEMENT DES RENFORTS SAISONNIERS DE GENDARMERIE
Monsieur Gaëtan VALLERIE, adjoint aux finances, présente le dossier.

La gendarmerie de Pont-L'Abbé a sollicité la Commune de Loctudy pour la reconduction, au titre de l'année 2026, de la convention relative à l'hébergement au Dourdy des renforts de gendarmerie (réservistes) durant la saison estivale.

La Commune nous a informé que le tarif de la nouvelle convention pour 2026 va évoluer puisqu'un hébergement supplémentaire est demandé.

En conséquence, la nouvelle convention doublerait les conditions appliquées en 2025, avec un loyer fixé à 1 800 € pour les mois de juillet et août 2026.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260626-DEL_2026_67-DE

Commune	Population DGF 2025	Montant Prévisionnel
COMBRIT	5 557	202.31 €
GUILVINEC	3 854	140.31 €
ILE TUDY	1 774	64.58 €
LOCTUDY	6 199	225.68 €
PENMARC'H - ST GUENOLE	7 425	270.32 €
PLOBANNALEC LESCONIL	4 722	171.91 €
PLOMEUR	4 251	154.76 €
PONT-L'ABBE	9 323	339.42 €
ST JEAN TROLIMON	1 089	39.65 €
TREFFIAGAT	3 186	115.99 €
TREGUENNEC	441	16.06 €
TREMEOC	1 621	59.01 €
TOTAL	49 442	1 800.00 €

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 15 juin 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver la participation aux frais d'hébergement des personnels de gendarmerie en renfort saisonnier

Pour copie conforme
Le 26 juin 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

